



OCTOBRE 2014

L'ECHO DE BERNAY-SAINT MARTIN

Tournay

Malvau

Parançay

Petit Malvau

Marnay

La Planche

Grolleau

Breuilles

Puy Bonin

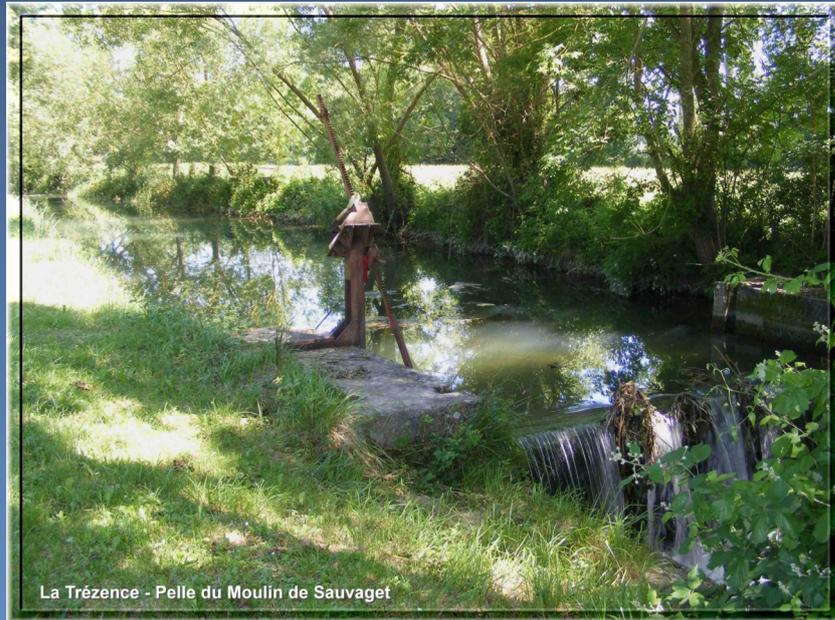
Font. Bruneau

Treuil Mureau

Barbeau

Treuil Gd Vent

Sauvaget



La Trézence - Pelle du Moulin de Sauvaget



Saint Martin de la Coudre - Ruine du Chateau

Photo K. Luce

« MARCHÉ DE LA SAINTONGE DORÉE »





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

L'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail

csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone

05.49.00.24.69

Courrier

Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



SOMMAIRE

Le mot du maire Carnet rose	3
Voirie - Salle polyvalente.	4 5
Réunions de village Sécurité Les Ardilleaux Message préfecture	6
Cdc des Vals de Saintonge	7
Accessibilité des lieux publics	8
L'école - l'A.P.E La kermesse	9
Développement durable	10
Conceil Municipal des Jeunes	11
Histoire et inauguration Place Dr Réveillaud	12 13
Histoire et inauguration Vitrail de St Martin	14 15
Intermède musical VTT- Le LIANT Bibliothèque	16
Fête du 14 Juillet Le Natural Trophée	17
Chaude Nuit Romane Bilan morale	18 19
Brocante Vandalisme	20
INFOS SOLIDARITE Aide travaux d'isolation	21
Infos diverses Site Internet de Bernay	22
Infos Pratiques Agenda Municipal	23
Adresses utiles	24

Le Mot de Madame le Maire



Voici un été qui s'achève. Il fut maussade quant à la météorologie, mais ensoleillé dans nos esprits, grâce à la dynamisation de notre vie culturelle. D'initiative privée, associative ou municipale une dizaine d'animations ou rencontres festives ont permis à tous de se divertir, de créer des liens entre les habitants de la commune.

Nous sommes plusieurs également à avoir perdu des êtres chers et la solidarité, le soutien affectif et moral se sont exprimés dans la retenue et la compassion.

Six mois se sont également écoulés depuis les élections municipales et c'est une première occasion de faire le point.

- Quant aux travaux réalisés par notre équipe technique
- Quant à l'avancement des dossiers sur lesquels nous nous sommes engagés, vous pourrez consulter certains éléments de ce bilan dans ce numéro.

Je profite de cette tribune pour féliciter deux de nos agents qui ont montré toute leurs compétences par la réussite à un examen professionnel pour Thomas Brotreud et un concours professionnel pour Laure Poignot. Leur investissement sur ces épreuves montre leur attachement à leurs missions et leur désir de progresser.

Quatre grands « chantiers » occuperont le conseil municipal durant le trimestre à venir :

- L'engagement dans la charte « terre saine » au côté de la région afin de nous préparer à la loi sur l'eau
- Le travail d'information et d'accompagnement des administrés pour la mise aux normes des assainissements individuels
- La préparation de l'agenda AD'AP, imposé par la législation et permettant aux collectivités d'étaler dans le temps la mise aux normes des bâtiments publics pour l'accessibilité.
- Le suivi de la rénovation de notre salle polyvalente.

L'ensemble des élus poursuivra sa mobilisation afin de conduire ces projets pour la satisfaction des Bernaysiens et Bernaysiennes, pour assurer un développement harmonieux et mesuré de notre commune.

Cordialement,

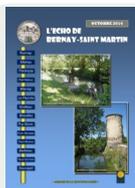
Annie Poinot Rivière
Maire de Bernay-St Martin



Un oui pour un nom

Le 30 Août, madame le maire endossait son écharpe tricolore pour célébrer son premier mariage au titre de sa nouvelle fonction.

Premier mariage pour un jeune premier adjoint ! Angelo Lionello et Martine Scalbert s'unissaient par une magnifique journée ensoleillée, cortégés par de nombreux amis venus de loin pour cette cérémonie. Le conseil municipal était présent pour souhaiter aux jeunes mariés tout le bonheur du Monde.



L'Echo de Bernay-Saint Martin d'Octobre 2014 à été

Planifié par le Comité Rédaction et Communication : C. BAUDRY, A. LIONELLO, E. LESADE, P. GODINEAU

Mise en page et textes composés ou arrangés par : C. BAUDRY

Responsables de la rédaction, mise en page et publication : C. BAUDRY, A. LIONELLO, A. POINOT-RIVIERE

Textes relus par : Annie POINOT-RIVIERE

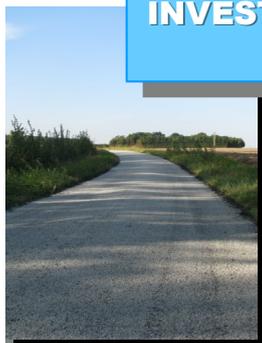
Tiré à 500 exemplaires - Réalisé, publié et distribué par la Mairie de Bernay-Saint Martin

Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite.

ISSN 1291-2166

Les travaux de voirie réalisés ces dernières semaines

INVESTISSEMENTS



St Martin de la Coudre - Rue de l'église



Parançay -
Rue de la Fontaine de Boine



St Martin de la Coudre

Chemin de l'église
Chemin du cimetière

Parançay

Chemin de la Fontaine de Boine
Chemin de la Bournigale

**MONTANT DE CETTE
TRANCHE DE TRAVAUX**

21.620 euros



St Martin de la Coudre
Allée du Cimetière

Les travaux de remise aux normes de la salle polyvalente : des aléas

Les travaux envisagés pour remettre aux normes notre salle polyvalente sont à nouveau repoussés ; Nous avons attendu plusieurs semaines les résultats complets du diagnostic « Amiante », analyse imposée par la législation lorsqu'un bâtiment ancien est « revisité ».

L'annonce par le laboratoire de la présence d'amiante sur les zones où nous allons intervenir (dalles et colle au sol, plaques de fibrociment sur la toiture) génère des démarches particulières et a conduit le conseil municipal à faire des choix.

Pour les éléments repérés au sol, leur traitement, incontournable, ne posera pas de difficultés, mais un surcoût est estimé à 35.000 €.

Il en est de même pour la toiture car la mise en place des puits de lumière prévus (source d'économie d'énergie

et de confort visuel) entraîne le découpage de plaques, choses interdites lorsque ces dernières contiennent de l'amiante.

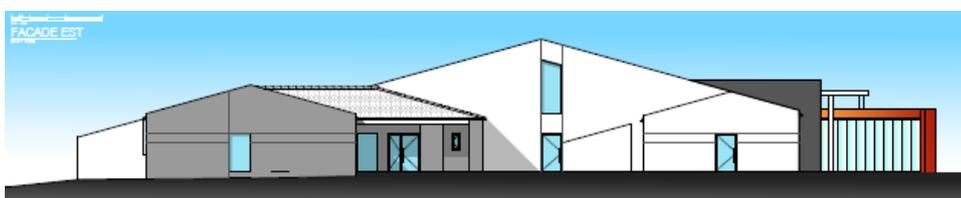
Le cabinet d'architecture en charge de ce dossier a exposé le 29 août à la municipalité les différentes options qui se présentent à nous.

N°1 - Le maintien de la couverture en amiante implique un désamiantage ponctuel autour des 4 châssis de désenfumage indispensables au fonctionnement, le surcoût est compensé par la suppression de l'ensemble des autres châssis d'éclairage. C'est

cependant, laisser aux conseils municipaux qui suivront les difficultés, et risquer également de devoir y revenir car nous savons que la loi en la matière évolue très vite !

N°2- Le désamiantage de la couverture comprenant :

- la dépose des tuiles avec triage pour réemploi partiel
 - la dépose et le traitement des plaques amiantées
 - la reconstitution d'une couverture neuve composée de plaques et de tuiles à l'identique,
- ces 3 conditions représentent une plus



-value d'environ 80 000 € de travaux. Le traitement de désamiantage consiste en la mise en place d'un plan de retrait spécifique et l'évacuation vers des centres spécialisés. Un autre paramètre était à prendre en compte pour éclairer notre décision : la durée du prêt contracté peut être éta-

lée sur un terme plus long puisqu'il s'agit d'un investissement pour les générations futures. La situation est délicate. Ces deux pistes ont été évoquées en conseil municipal et ont fait l'objet d'un vote pour déterminer la suite à donner. La seconde a été adoptée. ■

SITUATION DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

N°1	Nous ne touchons pas à la toiture. Nous n'installons pas les puits de lumière.	Pas de surcoût mais restons avec une couverture contenant de l'amiante.
N°2	Nous posons les puits de lumière et changeons toutes les plaques.	80.000 € de surcoût

Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'Homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Quelles sont les maladies de l'amiante ?

L'asbestose : accumulation de poussières dans les poumons qui crée des troubles respiratoires ;

Les lésions de la plèvre

(membrane enveloppant le poumon) ;

Le cancer du poumon ;

Le mésothéliome : cancer de l'enveloppe des poumons ou de la cavité abdominale.

Risques d'exposition

Les risques d'exposition surviennent lors de la libération de fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité de ces matériaux et produits (perçage, ponçage, découpe...).

On distingue par exemple :

1) les matériaux comme les flocages, les calorifugeages et certains types de faux-plafonds, pouvant libérer des fibres d'amiante du seul fait de leur vieillissement,

Ces matériaux composent la liste A de matériaux définis dans l'annexe 13,9 du décret du 3 juin 2011.

2) les matériaux tels que les plaques d'amiante-ciment, les dalles de sol en vinyle amiante ou les conduits de vide ordures, dans lesquels l'amiante est lié à une matrice solide, pour lesquels le risque de dispersion des fibres intervient notamment à l'occasion de travaux.

Principes du dispositif réglementaire

En France les usages de l'amiante ont été restreints progressivement à partir de 1978, pour aboutir à une interdiction générale en 1997. A partir de 1996, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif réglementaire destiné à protéger la population exposée dans les immeubles bâtis.

Ce dispositif est désormais intégré dans le code de la santé publique.

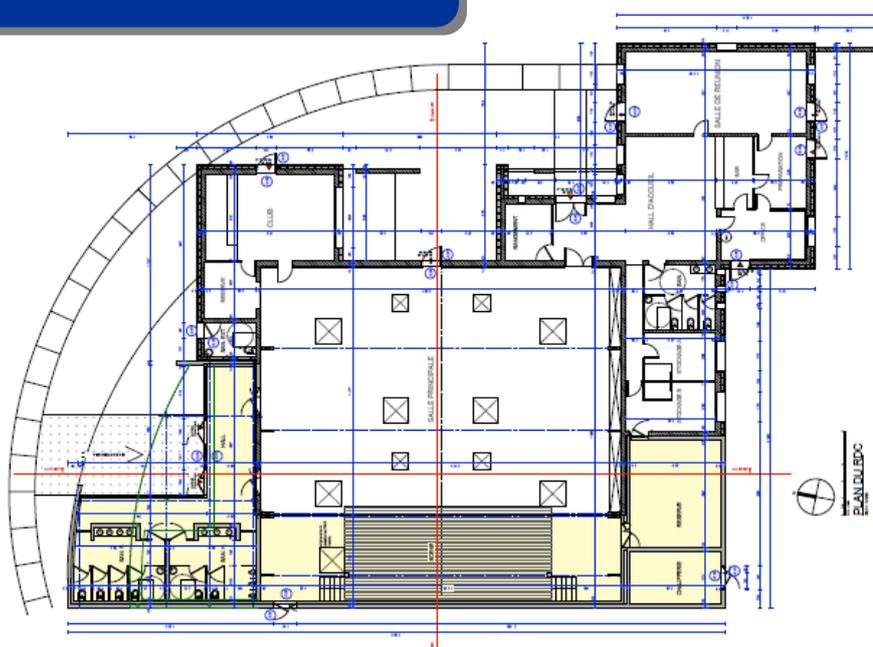
Il consiste à :

- prescrire un repérage et, le cas échéant, une surveillance et/ou des travaux, en vue d'éradiquer les situations à risque, en vue de gérer les matériaux en place qui ne génèrent pas de risques dès lors qu'ils ne sont pas dégradés ;

- rendre les propriétaires responsables de la mise en œuvre de ces mesures ;

- faire jouer aux différents intervenants dans la vie d'un bâtiment (propriétaires, occupants, opérateurs de repérage, entreprises intervenant sur le bâtiment, notaires...) un rôle actif dans le contrôle de la mise en œuvre de la réglementation, en rendant obligatoire la circulation de l'information au travers de documents techniques. ■

Pour ces mêmes raisons, les réservations et utilisations de la salle par les associations et particuliers seront maintenues jusqu'en Janvier 2015.



Amiante, réglementation

L'amiante, matériau naturel fibreux, a été largement utilisé dans de nombreux secteurs d'activités et plus particulièrement dans le bâtiment pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et phonique, de résistance mécanique et surtout de protection incendie. Plus particulièrement dans le bâtiment, l'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux et produits de construction.

Effets sur la santé

Les fibres d'amiante sont constituées de filaments très fins et très fragiles. Inhalées, elles se déposent dans les poumons et provoquent des maladies dont certaines, très graves, sont des cancers. Ces maladies se déclarent jusqu'à 30 ou 40 ans après une exposition, souvent professionnelle, aux poussières d'amiante.

Synthèse des réunions de village: Une participation mitigée selon les secteurs

Les habitants de Saint martin de la Coudre, Breuilles et Parançaÿ se sont mobilisés ; ce n'est pas le cas pour Bernay. Nous avons donc ici un cœur de commune à réveiller. Des intérêts communs ont été repérés :

- La sécurité routière à renforcer
- La problématique de l'éclairage public qui rencontre des visions très différenciées où se croisent les notions d'économie ou non gaspillage d'énergie, et celles de sécurité.
- Plusieurs problèmes concernant l'écoulement des eaux pluviales signalés sur chaque village
- L'embellissement des places et monuments aux morts, de l'environnement des cimetières
- Le choix consensuel de faire valoir l'ancien bâti
- La problématique des animaux « errants », occasionnant des dégâts
- Le nettoyage et l'embellissement de la ZAC,
- L'utilisation de terrains communaux : place de marché, parking covoiturage, espace de jeux pour ados , les idées ne manquent pas...
- La mise en place d'un container à déchets verts

Les échanges se sont toujours déroulés dans un esprit pragmatique, respectueux les uns des autres, voire convivial.

Nous présentons ici une rapide synthèse mais les propositions ont été relativement précises sur chaque village et nous pouvons en dégager une feuille de route pour la 1^{ère} partie du mandat. ■

Les radars pédagogiques sont en place.

Les entrées de Bernay venant de Parançaÿ, et St Martin de la Coudre venant de Loulay, sont désormais sécurisées, rappelant aux conducteurs fougueux et pressés que la vitesse en agglomérations et villages, est limitée à 50km/h. ■



Pour le plaisir des plus jeunes

Les attractions de l'aire de jeux des Ardilleaux sont arrivés et installés. Nos petites têtes blondes ont eu le plaisir de découvrir ce parcours à la fois ludique et sportif. Nous rappelons ici que ces jeux doivent être sous la surveillance des parents ou accompagnateurs majeurs, et qu'ils sont réservés aux enfants de 2 à 12 ans.

D'autres projets pour l'aménagement de cet espace sont en cours d'étude, pour que petits et grands puissent y trouver plaisir à s'y retrouver. ■



Message de la préfecture

La mairie de Bernay-St Martin informe ses concitoyens que la préfecture de Charente-Maritime a pris un arrêté autorisant des représentants du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique à pénétrer dans des propriétés privées, (exceptée à l'intérieure des habitations), pour réaliser des expertises sur les espèces végétales sur 368 communes du département.

Ces représentants sont Mme Sophie Gouel et Mr Romain Bissot, tous les deux mandatés par le C.B.N Sud-Atlantique. Merci de leur réserver un bon accueil.

Nous rappelons que vous êtes en droit d'exiger de toutes personnes qui se présentent chez vous, un titre ou justificatif de l'appartenance à un quelconque organisme. A contrario vous pouvez refuser l'accès de votre domicile à toutes personnes dans l'impossibilité de justifier son identité et de son appartenance à l'organisme qu'il prétend représenter. ■

Résidences secondaires : Votre avis nous intéresse



Devant l'importance du nombre de propriétaires de résidences secondaires en Charente-Maritime, la Communauté de communes des Vals de Saintonge s'associe à l'étude « résidences secondaires » qui vient d'être lancée à l'échelle du département. Cette étude doit permettre de mieux cerner le poids, le rôle et la dynamique des résidences secondaires au sein de l'économie résidentielle locale. Il s'agit notamment de mieux connaître l'usage qui est fait de ces résidences, les activités pratiquées, et les services utilisés par leurs occupants, ainsi que le niveau de satisfaction. A cet effet, des questionnaires seront envoyés à votre domicile, début septembre. Merci de répondre aux questions et de retourner le questionnaire avec l'enveloppe affranchie jointe. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une restitution auprès des membres de l'Office de Tourisme de la Saintonge Dorée. Cette étude servira de base de réflexion pour alimenter la stratégie de développement du territoire. ■

Information sur la politique fiscale Du territoire des Vals de Saintonge

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge constituée depuis le 1er janvier 2014 est issue de la FUSION des 7 Communautés de Communes de l'arrondissement de Saint Jean d'Angély. Ce nouvel établissement public intercommunal fédère 112 communes

Afin d'harmoniser les différentes politiques fiscales du territoire sans bouleverser l'équilibre budgétaire des Communes et de la Communauté de Communes tout en respectant une neutralité fiscale pour les contribuables du territoire, il a été nécessaire d'opérer des ajustements sur les différents taux d'impositions.

Ces différents ajustements sont visibles sur vos feuilles d'imposition mais n'impactent pas le montant global des taux. Ce fondement essentiel de la neutralité fiscale pour les contribuables au titre des taxes ménages, et la neutralité budgétaire pour les communes et la communauté de communes a été voté à l'unanimité par les élus du territoire.

A l'issue de la FUSION, l'harmonisation des taux d'imposition de la communauté de communes a engendré un mécanisme de correction des écarts des taux entre l'année 2013 et l'année 2014.

Aussi lorsque vous recevrez vos feuilles d'imposition de l'année 2014, vous constaterez des variations de taux, cependant la somme des taux d'imposition commune + communauté de communes demeure identique à l'année 2013

Les taux communautaires pour l'année 2014	
- Taxe d'habitation	9.01 %
- Foncier Bâti	2.02 %
- Foncier Non Bâti	9.41 %
- Cotisation Foncières des Entreprises	25.70 % avec un lissage sur 8 ans

Si vous souhaitez des informations complémentaires n'hésitez pas à prendre contact auprès du secrétariat de votre mairie ou directement auprès des services financiers de la Communauté de Communes.

Communauté de communes des Vals de Saintonge
55 rue Michel Texier - BP 50052
17413 Saint Jean d'Angély Cedex
Tél: 05 46 33 24 77
Courriel: info@cdcvalsdesaintonge.fr

Une réunion du Conseil Communautaire
aura lieu à la mairie de Bernay-St Martin
le 27 Octobre 2014 à 18h30
Les habitants de la commune
sont invités à y assister

Mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Une nouvelle ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes va simplifier et expliciter les normes d'accessibilité et sécurise le cadre juridique de mise en accessibilité en créant l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Selon la loi de 2005, tous les établissements recevant du public, publics et privés (administrations d'Etat, préfectures, mairies, écoles, commerces, cabinets médicaux, cinémas...) devaient s'être rendus accessibles au 1er janvier 2015. Une échéance intenable « du fait du retard accumulé depuis 2005 » et qui avait valu le lancement d'une concertation pour trouver une réponse qui ne remette pas en cause l'objectif d'accessibilité, tout en facilitant sa mise en œuvre concrète sans exposer les acteurs publics et privés au risque pénal encouru dès le 1er janvier prochain.

Deux solutions s'offrent aux propriétaires, donc à la collectivité:

- La mise en accessibilité de tous les bâtiments est réalisée au 1^{er} janvier 2015. Cette hypothèse semble utopique pour notre commune.

La commune s'engage dans **un agenda d'accessibilité programmé** sur 2,3 à 6 ans.

Pour respecter la loi du 11 février 2005, le dépôt de l'engagement pour un Ad'AP doit être prévu avant le 31 décembre 2014. Un an après la publication de l'ordonnance, donc dans une année à peu près, le dépôt de l'Ad'AP lui-même avec son montage financier.

Concrètement il va s'agir pour nous d'atteindre les objectifs fixés par la loi de 2005 relatifs à la mise en accessibilité du patrimoine bâti des Etablissements Recevant du Public tout en prenant en compte les réalités économiques. L'Ad'AP conduit à réaliser :

- Une définition des stratégies, des orientations
- Une programmation budgétaire pluriannuelle
- Un phasage des travaux et du financement
- L'intégration des dérogations éventuelles
- Un temps de concertation sur les priorités retenues (Commission Communale d'Accessibilité pour la Personne Handicapée)



- La transmission au Préfet et CCDSA

Des sanctions pécuniaires sont prévues lorsque l'engagement de la commune n'est pas respecté. Elles reposeront sur une analyse des raisons du retard apparu en cours d'Ad'AP. Seront pris en compte:

- Les difficultés techniques
- Les contraintes financières
- Les cas de force majeure

La détermination du patrimoine dans sa totalité, la réalisation de l'inventaire et le niveau d'accessibilité, les préconisations ont été réalisées en 2012 par un cabinet spécialisé, sous l'égide de la communauté de communes de Loulay. La municipalité possède donc les outils pour se mettre au travail et s'engager pour un agenda d'accessibilité programmé en fin d'année. La concertation s'engagera donc avec la population en 2015. ■



L'école et la classe des Toup'tits

Depuis la rentrée scolaire 2013 l'éducation nationale en partenariat avec la collectivité a intégré l'opportunité de préparer les jeunes enfants à leur scolarisation dans le cadre d'un dispositif spécifique qui accueille les tout petits, âgés de deux ans ; Tout y est mis en œuvre pour que cette première approche de l'école se déroule avec plaisir et enthousiasme avec un effectif réduit,

un personnel spécialisé, des horaires adaptés, un projet personnalisé pour chacun, établi en concertation avec la famille.

Bref, ce que l'on souhaiterait voir établi pour tous !

Alors profitons-en puisque Bernay Saint Martin a pu bénéficier de l'une des six classes ouvertes sur le département. Cet accueil est dévolu à tout le canton et répond vraiment aux besoins spécifiques des enfants de deux ans, donc développe des approches pédagogiques originales fondées sur l'écoute, l'observation, la

patience. L'aménagement des locaux, de l'environnement, enrichis pour faciliter les découvertes, une mise en œuvre souple de l'amplitude horaire d'accueil des élèves, un emploi du temps évolutif et régulier pour chaque enfant sont pensés avec la famille tout en prenant en compte le cadre d'une organisation collective.

Papas, mamans de tout petits n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mme Heussner, directrice de l'école, et M. Métails enseignant, pour de plus amples renseignements. ■



Kermesse de l'école Une réussite sous le soleil !

Le 27 juin dernier, enseignants, enfants et parents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un moment festif et convivial. Danseurs, chanteurs, animaux de toutes sortes se sont retrouvés sur scène pour nous offrir un superbe spectacle sur des rythmes modernes et entraînants.

Denis Boucard, président de l'APE (Association des Parents d'Elèves) a remis les cadeaux de fin d'année aux CM2 et leur a souhaité une bonne rentrée en sixième. Comme chaque année les parents bénévoles ont proposé des stands de jeux, promenades en poney, gâteaux, confiseries qui ont fait le bonheur des petits et des grands. En soirée dans une ambiance encore très festive, les familles ont pu apprécier le repas préparé par l'association. ■



**A.P.E - Assemblée Générale
16 Octobre 2014 - 21h00
Salle des Fêtes de Bernay-St M.**

Fête de Noël de l'école

Le samedi 13 décembre 2014, de 14 heures à 18 heures, aura lieu la fête de Noël à l'école de Bernay-Saint-Martin. N'hésitez pas à venir nombreux, les élèves exposeront et vendront leurs réalisations pour financer leurs sorties scolaires. Des stands de jeux seront à disposition des enfants. Et si son emploi du temps lui permet, le Père-Noël sera peut-être au rendez-vous. ■

Ecole et cinéma

Depuis plusieurs années les élèves de Moyenne et grande Sections et les élèves de Cp participent à ce projet culturel national. Trois projections par an à Loulay qui sont financées par l'association des parents d'élèves. Ces jeunes élèves ont réalisé le bilan de l'année écoulée. Tous souhaitent aller au cinéma l'an prochain parce que

Quelques paroles d'enfants, «rapportées»

« J'aime bien regarder sur un grand écran (approuvé par tous les enfants)

« le cinéma ça apprend des choses sur les gens comme Claudine, on croyait qu'elle était gentille et après, non. Des fois, les gens font semblant, on apprend ça. »

« J'aime bien les dessins animés. »

« J'aime bien la musique dans une vie de chat et aussi le petit fugitif. »

« On apprend, comme les gargouilles et la cathédrale Notre Dame de Paris. Moi, je savais pas. »

« Maintenant, on sait que le cinéma, c'est truqué. Je croyais qu'il était mort pour de vrai. »

« Ça nous montre dans le temps. »

« J'aime pas trop le noir et blanc, je préfère les couleurs. »

« Des fois, le cinéma, ça fait peur, j'aime bien. »

« Des fois on est surpris, ou c'est drôle, j'aime avoir peur. »

« Aller au cinéma ça apprend des trucs, comme les enfants de la tente. » (« Le chien jaune de Mongolie » film documentaire)

« J'ai pas souvent le droit de regarder la télé, j'aime aller au cinéma. »

« On est dans le noir. »

« On apprend, les films et les dessins animés, c'est pas pareil. On a regardé des vidéos qui expliquent comment ils font les dessins animés. »

« On apprend, on dessine et après, on peut s'en servir pour inventer d'autres choses, des histoires, des dessins... »

Bernay et le développement durable

Nous avons évoqué dès le début de notre mandat le choix d'agir pour la protection de l'environnement.

Les élus se forment et se documentent pour assurer au mieux cette transition.

Trois axes de travail vont se développer au cours des mois à venir :

- Les économies d'énergie: poursuivre les travaux d'isolation des bâtiments communaux (dont la salle polyvalente, les logements locatifs), la réflexion quant aux dispositifs d'éclairage public.

- La police de l'eau est pour nous, la politique de soutien à la mise en œuvre des assainissements individuels conformes. La municipalité a étudié les différentes alternatives en lien avec l'étude de zonage réalisée par le syndicat des eaux, rencontré son technicien ; Elle s'est également déplacée sur un site où la phyto-épuration est mise en œuvre afin d'en mesurer les impacts. Deux réunions d'information sont programmées pour les habitants :

- La première prévue le mardi 21 octobre à 18h30, salle polyvalente, vous présentera la réglementation, les différents dispositifs existants ainsi que les lieux de la commune où ils peuvent être installés, les aides financières, les modalités

de soutien envisagées par la commune.

- Une deuxième réunion, au mois de novembre, apportera une information éclairée quant à la phyto-épuration, ses caractéristiques et avantages, conditions d'installation.

La réduction de l'usage des produits « pesticides » et l'engagement pour la charte terre saine qui nous permettra d'être accompagnés, de travailler dans un collectif en recherche de solutions alternatives; La loi nous pousse d'ailleurs à prendre en compte de nouvelles données. En effet, par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a avancé du 1er janvier 2020 au 1er mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités publiques. Le projet de loi, ainsi modifié, a été adopté jeudi 26 juin par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale. "Cette anticipation de l'interdiction (...) est techniquement réalisable car elle ne porte que sur les espaces verts et les promenades ouvertes au public, surfaces pour lesquelles il existe des solutions alternatives à l'emploi des pesticides chimiques, avec de nombreuses références techniques". "De plus l'interdiction n'est pas totale puisque les produits autorisés en agriculture biologique, les produits de bio-contrôle et les produits à faible risque continuent d'être autorisés", ajoute le ministère de l'Ecologie.

Quatre élus participeront à une formation sur ce thème en octobre.■

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association LUCIDE 17 vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :
Plus d'une femme sur deux y participe déjà.



Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 72 cancers (environ 4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 1 992 cancers dépistés avec Lucide 17 en 10 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :
Une personne sur trois y participe déjà.



Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles**. C'est un test simple, à faire chez soi. S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez  au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr





Un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Bernay-Saint-Martin

Véritables acteurs de la vie locale, les élus d'un Conseil Municipal des Jeunes mettent leurs idées et leurs projets au service de la commune.

Participer au Conseil municipal des Jeunes est un vrai premier pas vers la vie de citoyen et un excellent moyen pour se familiariser avec le fonctionnement des institutions. En outre, le CMJ favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre citoyens.

Investis d'une réelle personnalité locale, ils sont, en outre, souvent invités à participer à des cérémonies officielles, des sorties enrichissantes (visite du Sénat, de l'Assemblée Nationale...).

Objectifs

Apprendre la démocratie et s'impliquer dans la vie locale. Espace de parole, de proposition, de consultation et de construction de projets, le CMJ permet aux jeunes d'être acteurs de leur environnement, de participer concrètement à la vie municipale dans le respect de la diversité de chacun et des règles de fonctionnement de la démocratie.

- en élaborant de nouveaux projets au cours de commissions de travail, culturels, sportifs, humanitaires ou citoyens...

- en ayant un rôle de représentant à jouer auprès de la jeunesse du village.

Modalités de fonctionnement

Les jeunes élus, souvent pour deux ans, vont siéger aux côtés du maire, membre de droit, lors de trois à quatre séances plénières réparties sur l'année scolaire.

La première, après débat, met en place les différentes commissions.

Les projets que ces commissions construisent sont ensuite soumis au vote lors de la seconde séance plénière ; Ils doivent refléter les besoins et demandes des jeunes. Ces projets sont ensuite soumis au vote du conseil municipal élu pour permettre leur financement et mise en œuvre.

Elections

Elles sont organisées soit dans les écoles, collèges et les lycées de secteur, soit lors d'une journée d'élections déterminée sur la commune.

Tu veux

- Participer à la société de demain
- Être représentant des jeunes de ta commune
- Valoriser les actions et réussites des jeunes
- Faire évoluer la participation des jeunes à la vie de la cité
- Être à l'initiative et conduire des projets innovants
- Animer des forums, des débats sur les sujets qui vous concernent

**REUNION D'INFORMATION
SAMEDI 18 OCTOBRE
15h00
SALLE DES ASSOCIATIONS
(ancienne école de Bernay)**

Pour candidater au mandat de jeunes conseillers, il suffit

- D'être Bernaysien
- D'avoir entre 8 et 18 ans non révolus
- De prendre contact avec la municipalité pour les modalités administratives.

- Fais toi connaître à la mairie et renseigne la fiche de candidature ci-jointe! -

Place du Dr J. Claude Réveillaud

Depuis des siècles, Bernay n'a pas échappé à l'Histoire. Dès l'époque des Romains qui nous ont laissé les traces de leur installation, bien d'autres faits historiques ont marqué notre village. Nous vous relaterons aussi souvent que possible dans les prochaines parutions de l'Echo de Bernay-Saint Martin ces tranches d'histoires qui passionnent les historiens locaux.

Pour l'heure, les commémorations de l'année 2014 étant à l'honneur, nous profitons de cette occasion pour évoquer un épisode de 1944 qui a contribué à baptiser la place du monument aux morts de Saint Martin de la Coudre du nom de « Place du Dr Jean-Claude Réveillaud ».

Jean-Claude **Réveillaud**. Qui était cet homme et pourquoi avons-nous eu le plaisir de baptiser cette place en son honneur ? C'était un médecin qui exerçait à Saint Martin de la Coudre. Sa maison est occupée de nos jours par le Dr Jacques **Perruchon** son digne successeur et historien local, à l'origine de ce récit et de cet hommage.

L'histoire. Alors que les alliés et notre armée défendaient notre Patrie, des civiles aussi se battaient dans l'ombre prêtant main-forte aux aviateurs Anglais, Canadiens ou Américains tombés sur notre sol. Le Dr **Réveillaud** et son réseau faisaient partie de ceux-là. Parmi les nombreuses opérations de sauvetage d'aviateurs accomplies, il en est une qui vit son déroulement tout près d'ici, entre St Crépin, Muron et Surgères.

Les faits

1944 - 18 Aout, un Lancaster quadrimoteur de la R.A.F mortellement frappé par la FLAK, rentre d'une opération de bombardement sur un dépôt d'essence de Bordeaux. A son bord un équipage de sept hommes, Anglais et Canadiens dont certains ont à peine vingt ans. Ils vont connaître un destin tragique pour les uns, exceptionnel pour les autres. Au cours de cette opération le Lancaster, baptisé « Eyes in the Night » est touché en plein vol par la défense aérienne Allemande. Il doit faire demi-tour pour tenter de rentrer à sa base de Nantes. Pendant l'attaque, Ronald **Bishop** est tué dans l'avion par un éclat d'obus. Le Lancaster a de grande difficulté à se maintenir en vol. En passant à la verticale de Saint Savinien, il essuie d'autres tirs meurtriers de la Flak. L'avion ne tiendra pas et la décision est prise de l'abandonner. Deux hommes de l'équipage, **Hunt** et **Durber** sautent les premiers sur Archingeay. Puis, la R.A.F voulant que l'on ne laissât pas ses hommes morts dans un avion qui va s'écraser, Ronald **Bishop** est évacué de l'avion sanglé à son parachute. Lâché au-dessus de St Crépin, il sera retrouvé le lendemain. Il est suivi d'Allan **Bullock**. Malheureusement pour cet homme, son parachute détérioré par le feu des projectiles, trouvera une mort tragique en percutant le sol près de Muron. Arrive le tour de « Taffy » **Gurney** et Charles **Goodman** grièvement blessé, qui sautent à la verticale de Surgères, suivi quelques instant plus tard par Johnie **Bolton** le pilote. Ce dernier évacue l'avion en dernier, ayant eu le courage de le détourner pour éviter un crash sur Surgères. De cette mission de guerre, deux hommes sont morts, cinq autres atterrissent en diverses positions près de Surgères. Johnie **Bolton** fut l'un des pilotes que le Dr **Réveillaud** et son réseau prirent en charge pour lui permettre de retrouver le chemin de l'Angleterre.



L'équipage du Lancaster



Le pilote Johnie Bolton

2014 - 23 Juin. Soixante dix années ont passé et nous nous devons de perpétuer le devoir de mémoire, l'hommage et le respect dus à tous ces hommes qui, au sacrifice de leur vie, sont venus défendre notre terre de France.

A l'hommage rendu à tous ces militaires engagés dans le combat, s'ajoute le respect pour la détermination et le courage des populations civiles qui ont participé tout au long de la guerre, toujours au péril de leur vie, de celle de leur famille, souvent de leur village entier, à de nombreuses opérations de sauvetage de soldats des armées de terre, et de l'air sans oublier leur soutien aux Hommes de l'Ombre, la Résistance Française.

C'est pour ses valeurs que le 23 Juin 2014, dans le village de Saint Martin de la Coudre, fut rendu un hommage au Docteur J.Claude **Réveillaud** qui, 70 années plus tôt, par son dévouement et grâce à son réseau d'évasion, a permis notamment à Johnie **Bolton** le pilote du Lancaster, d'être caché dans le grenier de sa maison deux semaines durant, avec pour comble de l'audace, des Allemands prisonniers dans la cave de la même maison.

Cet exemple est sans compter les nombreux autres actions de sauvetages de soldats de toutes nationalités, qu'il faut mettre au compte de cet homme et de ses compagnons. ■ C.B



Dr J.C Réveillaud

Il a mérité sa place

C'est grâce aux recherches historiques sans cesse enrichies du Dr Jacques **Perruchon**, que nous honorons le Docteur **Réveillaud** à travers ses enfants. J.Claude et Francis **Réveillaud** venus de Paris, Emmanuel **Réveillaud** son petit-fils venu du Luxembourg qui rejoignent Mr J.M Belin, d'Anglet, à l'origine de précieux renseignements qui alimentèrent les investigations de notre historien. Cette émouvante révérence est complétée par la présence de Chris **Bolton**, fils de l'aviateur caché, et de son épouse, venus spécialement d'Angleterre pour cette cérémonie.

La municipalité de Bernay-St Martin représentée par notre maire, entourée des élus membres de la commission Culture et Animations qui, à la demande du Dr Jacques **Perruchon**, avait décidé depuis plusieurs semaines, d'organiser une journée dédiée à ses hommes. C'est donc un jour mémorable chargé d'émotions qui s'annonçait.

10h00 - C'est la rencontre des fils **Réveillaud** et **Bolton**, dans l'enceinte de la salle polyvalente où une instructive petite exposition, relatait la tragédie du Lancaster et de ses occupants.

11h30 - Les enfants de l'école du R.P.I, ayant studieusement appris le chant des Partisans pour la circonstance, viennent interpréter ce chant militant aux oreilles d'une assistance attentive et émue.

12h00 - Un buffet rassemble les convives désireux de prolonger les honneurs prévus dans l'après-midi.

14h30 - En comité restreint l'assemblée se dirige vers St Crépin et Muron où sont inhumés les deux

aviateurs tués pendant l'opération. Hommage leur est ainsi rendu par les descendants des survivants qui témoignent aujourd'hui de l'horreur vécue.

17h00 - A l'issue de cette journée de cérémonies restées sobres et conviviales, la municipalité baptise du nom de « Place du Dr Jean-Claude **Réveillaud** », la place du monument aux Morts de St Martin de la Coudre. Une plaque porte aujourd'hui ce nom de l'histoire locale que de nombreux habitants de la commune découvriront peut-être en lisant ces lignes.

A l'issue de cette cérémonie, le Dr **Perruchon** ouvrait sa demeure aux descendants de l'histoire, afin de les imprégner des lieux, leur relatant quelques anecdotes, sur ce que fut leur passage dans cette maison. ■ C.B



Les enfants de l'école sont venus interpréter le Chant des Partisans



Un premier hommage est rendu sur la tombe de Ronald Bishop, inhumé à St Crépin



Muron : Hommage à l'aviateur G.A Bullock en compagnie de Mr le maire de Muron.



De gauche à droite: Chris Bolton (fils de l'aviateur), Dr Jacques Perruchon, Jean-Claude Réveillaud (fils), Annie Poinot-Rivière, Philippe Godineau, Emmanuel Réveillaud (petit-fils) et Francis Réveillaud (fils).

« Moins de haine, moins de guerre, Moins de larmes et moins de sang, Moins d'espoir d'être puissant, Moins de pouvoir et moins d'argent Et plus de sentiments. » Michel Berger

Hommage et remerciements aux auteurs du vitrail....

Dans le précédent bulletin de Juin 2014, un article évoquait la restauration du vitrail de l'église de Saint Martin de la Coudre. L'implication de Mr J.M Fouet, celle du Dr J. Perruchon et de ses amis, puis récemment sous l'animation de Philippe Godineau et de Mme le maire qui ont organisé cette dédicace, tous ont contribué au renouveau de cette partie de l'église aux origines bien lointaines. Comme prévue, c'est le 5 Juillet dernier que ce superbe vitrail coloré des mains des maîtres verriers, Yann Gregor et Dany Aidoussi, était confié aux rayons

du soleil laissant apparaître cette scène où St Martin offre sa cape au mendiant. Par cette courtoisie, hommage était ainsi rendu à ceux qui ont élégamment offert cette polychromie transparente à l'église de St Martin de la Coudre, qui rappelons-le ici, n'est réellement mise en valeur et appréciée que de l'intérieur de l'église. La résonance offerte par ce lieu de culte donnait l'occasion à Anne-Marie Martin et à son chœur de chants sacrés de clôturer cette petite cérémonie par l'interprétation de quelques allégories choisies. ■ C.B



... Et le vitrail de St Martin éclairait les chœurs

Une dizaine de choristes du groupe de « chants sacrés » était présent pour offrir ses chants l'après midi de l'inauguration des vitraux de l'église à St Martin. A noter que certains se sont joints à nous peu de temps avant notre « concert », un vrai « plus » compte tenu du nombre d'absents dans le groupe pour cause de « vacances ». Les chants polyphoniques et les canons que nous avons interprétés étaient d'origine très diverses : européens, tziganes, amérindiens, africains, israéliens, aztèques, bulgares, slaves... Ils ont été choisis pour leur simplicité, pour la beauté de leur harmonisation et, par voie de conséquence, pour le plaisir qu'ils nous procurent... Chanter ensemble demande d'être à l'écoute de soi et de l'autre pour s'approcher au plus près de l'harmonie, en

l'occurrence de l'harmonie vocale qui crée un lien à la fois fort et subtil entre les participants, un bien-être, une détente, une jubilation que le choix de chants polyphoniques simples et courts permet d'atteindre rapidement. L'inauguration du vitrail était une belle opportunité pour partager ce plaisir avec un public, et nous avons beaucoup apprécié la qualité d'écoute des personnes présentes. Ce fut une belle expérience pour nous qui n'avons pas vocation à nous produire en public (mais ça peut changer !) ■

Pour ceux qui seraient intéressés, des ateliers ont lieu le deuxième samedi de chaque mois, à partir de 15h, à Bernay St Martin. Pour plus de renseignements contacter, Anne-Marie Martin 06 74 70 46 44

Un peu d'histoire

Oratoire Saint-Martin.

Simple à l'extérieur, l'église dédiée à Saint-Martin conserve, au fond de l'abside, un très beau retable peint en trompe-l'œil, classé monument historique en 1972 au titre des objets, et restauré dans les années 1980.

A gauche Saint-Martin vêtu d'un manteau, portant une mitre et tenant sa crosse, figure sous les traits de Louis Bouchard d'Aubeterre. Son épouse Catherine Bérénice de Baudéban de Parabène, est représentée sous l'apparence de Sainte-Catherine d'Alexandrie reconnaissable à la roue hersée qui sert à la torturer ; elle tient dans sa main la palme, symbole de martyr. Tous deux sont inhumés dans la chapelle accolée à la façade sud de l'église. Sous ce premier registre figurent deux personnages en pied qui son peut-être Saint-Pierre et Saint-Paul.

1650, mort de Louis Bouchard d'Aubeterre.

1691, décès de Catherine Bérénice de Baudéban de Parabère.

Modeste contribution à la lumière dans l'église de Saint Martin de la Coudre.

Par Yann Grégoire - Maître verrier



Celui qui a la faculté de s'émouvoir au tout lever de jour quand petit à petit les choses reprennent leurs couleurs, de s'arrêter de marcher sous la voûte des arbres et de contempler les grandes ogives de

verdures ondoyantes dans les raies de lumières Celui-ci peut comprendre l'architecture des églises. Peu avant l'an mille, les baies s'emplirent de couleurs portées par la lumière, puis de grandes roses écloront dans les cathédrales : apothéose de la pierre et du verre par la science du trait et l'alchimie des fours.

L'église est avant toute chose le réceptacle de « l'annonce ». L'annonce faite aux bergers. L'annonce faite aux rois mages. L'annonce de la naissance de Jésus. L'annonce de la résurrection, la victoire de la vie sur la mort.

Pour cette raison même, il est fréquent de constater l'existence d'une source ou d'une résurgence dans l'environnement du chœur de l'édifice. L'eau c'est la vie, on la trouvera sur le lieu du baptême, sur le côté de l'entrée principale là où se trouvent les fonds baptismaux, aux entrées latérales de l'église dans les bénitiers, rappel du baptême, et parfois à la fontaine proche de l'édifice où l'eau y a parfois des pouvoirs guérissants.

L'édifice : la chapelle, l'église, la cathédrale, l'abbaye, lieux saints, furent construits avec un grand souci d'établir un havre où l'homme puisse rencontrer Dieu. L'une des choses qui est présente dans l'esprit de l'homme c'est la conscience de l'orientation et de la géométrie, c'est avec ces deux données que l'édification du bâti va se faire. L'orientation d'abord et donc le plan. Aplanir le sol mais pas toujours : y creuser un nid, une alcôve protectrice, un lieu de gestation mais peut-être aussi le lieu de sépulture d'un saint, un lieu en contact avec le divin, un lieu de l'ombre, de l'ombre de soi-même pour aller chercher la lumière. Un lieu de repli, de concentration puis d'élévation vers Dieu : la crypte. Au dessus de ce lieu sera l'autel, orienté vers le soleil levant : à l'Est. L'orient pour nous.

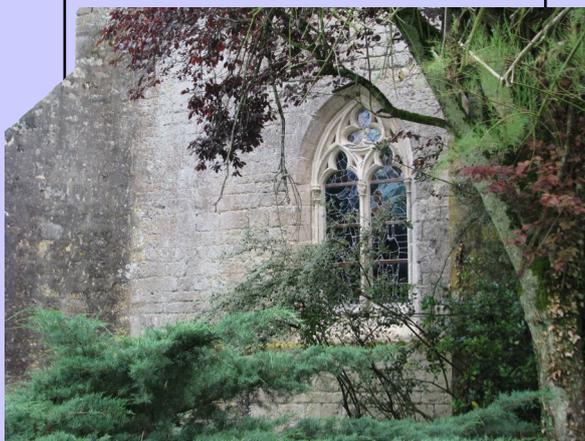
C'est de ce point de l'apparition de la lumière que va partir l'édifice. L'Homme va être appelé à ce diriger vers la Lumière*, vers l'autel. Ensuite le bâti va s'organiser : soit en rectangle simple soit en rotonde à l'image du Saint Sépulcre de Jérusalem, soit en forme de croix qui inaugurerait le transept.

De ce plan on pratiquera l'élévation, du tracé horizontal on établira le tracé vertical ; cette métamorphose fera naître un volume, ce volume est l'église.

Pour que la lumière du jour pénètre, des ouvertures sont disposées dans les murs de telle façon que la lumière chasse l'ombre au cours de la journée. Ces ouvertures sont

disposées et calculées proportionnellement à la forme du volume mais elles le sont, non seulement pour la lumière, mais aussi afin que le chant puisse habiter le lieu. Celui qui, attentif, passe une journée, du lever au coucher du jour dans la cathédrale de Chartres peut observer cette grande métamorphose de la lumière. Celui qui, attentif, écoute le chant d'un moine au Thoronet* entend comme si chaque pierre de l'édifice chantait avec lui. Ainsi l'intention du tracé primordial tient compte de la lumière et du son.

Les ouvertures, petites, à l'origine n'étaient pas obstruées puis elles le furent par des vitrages non colorés. Ces obturations permirent des agrandissements et recherches de formes plus compliquées. Les vitrages se colorants devinrent vitraux, puis l'image devint prépondérante. Sans doute par le développement de celles-ci, qui avaient pour but d'enseigner le peuple, perdit on une partie du sens primordiale de la lumière.



Il n'est que de comparer les abbayes cisterciennes avec la plupart des églises construites à la fin de XIXème pour constater l'abandon des données primordiales citées en amont au profit d'un intérêt pour le verbiage du détail.

Les premiers maîtres verriers n'ont pu être insensibles aux qualités de la lumière et ce grand dialogue entre celles-ci et l'art si difficile de la coloration du verre débuta sans doute autour de l'an mille pour s'épanouir en Europe avec le gothique. On imagine mal aujourd'hui les prouesses techniques tant dans l'art du trait que dans l'art de la chimie : la maîtrise des fondants et des oxydes, des températures de fonte et celles du refroidissement de verre.

L'électricité, par sa lumière intrusive, nous a fait perdre beaucoup de notre sensibilité pour l'observation de la lumière du jour et de ses variations colorées.

Il n'y a pas si longtemps les ateliers de sculpteurs avaient leur éclairage naturel aspecté au Nord car dans cette orientation la lumière se modifiait peu durant la journée ce qui aidait le praticien à l'établissement des plans justes. La lumière en effleurant la forme permet de juger si les plans plus ou moins convexes se conjuguent agréablement ; il n'est que d'observer les marbres de Michel-Ange* ou de Houdon* pour s'en convaincre. Ici la lumière est extérieure mais le jeu est

déjà subtil ! Lorsque cette lumière traverse un matériau translucide ou transparent comme le verre c'est une autre histoire qui s'écrit avec plusieurs orientations.

La lumière du nord varie peu durant la journée, est dite « froide » ; celle de l'est on pourrait la dire « fulgurante », c'est celle de la Résurrection du Christ que Grünewald* a peint dans le grand polyptyque d'Issenheim*. La lumière du sud est la plus changeante de toutes : le soleil voyage tout le jour d'est en ouest plus ou moins haut par rapport à l'horizon, ce qui veut dire qu'il pénétrera, en période hivernale plus avidement mais plus courtement par les baies sud ; de plus cette lumière à la fin du printemps jusqu'à la fin de l'automne entraînera avec elle le plus de changements colorés. La lumière de l'ouest, que tout le monde davantage connaît, est celle du couchant avec ses couleurs parfois si tragiques ; c'est l'orientation où se situe le porche d'entrée de presque toutes nos églises.

Après la communion avec Dieu, à l'est « dans la lumière divine », l'Homme s'en retourne dans la communion des hommes avec l'espoir que le soleil se lève à nouveau sur l'autel.

Les maîtres verriers ont essayé de faire se conjuguer la subtile coloration de leurs verres avec ces différentes lumières du jour en fonction de ces quatre orientations.

Comme il existe une lumière « froide » au nord, la lumière du sud est toujours plus « chaude » ; de même les couleurs sont dites « chaudes » ou « froides ». Comment un verre bleu, appartenant aux couleurs froides, réagira-t-il mieux

ou moins bien au nord ou au sud par exemple ?

Il y a donc à l'origine un souci d'atteindre une harmonie colorée dans l'édifice, de la même façon qu'il y a eu un travail architectural pour les harmoniques au niveau du son.

De nombreuses églises, pour ne pas dire presque toutes, on subit les affres du temps et pire peut-être : la folle furieuse des hommes, ou pour le moins leur ignorance. Aussi, voir certaines d'entre elles retrouver vie par la conjonction de talents et de forces nouvelles essayant le beau dans le partage avec tous, n'est il pas simplement retrouver une « âme » ?

Yann Grégoire.

* Jean.8.12-59 « je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura au contraire la lumière de la vie »

* Abbaye du Thoronet (Var) abbaye cistercienne 1160/1180

* Chartres, cathédrale du XIIe, crypte XIe, vitraux XII/XIIIe

* Grünewald Mathias (1475-1528) peintre Allemand. Polyptyque des Antonins de Colmar.

* Michel-Ange de son vrai nom Michelangelo Buonarroti, sculpteur, peintre, architecte et poète italien (1457-1564)

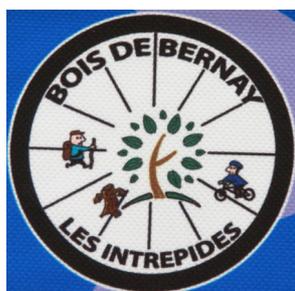
* Houdon Jean Antoine, sculpteur français (1741-1828)

Petit intermède musical en l'église de St Martin de la coudre

Un duo d'instruments insolites, exotiques, mariage d'un Marimba et d'une Shakuhashi, unissait leurs harmonies dans le chœur de St Martin ce 10 Juillet dernier. Les deux sonorités atypiques aux oreilles des occidentaux, on séduit les spectateurs venus pour cette occasion, organisée hâtivement quelques jours auparavant par Philippe Godineau à la demande de nos duettistes. Dominique Houlet flûtiste Shakuhashi, (flûte chinoise à embouchure libre faite de bambou, également utilisée dans la tradition japonaise), accompagne Axel Renaud-Verbrigghe, jeune interprète à l'avenir prometteur, aux commandes de son Marimba, imposant instrument à percussion originaire d'Amérique latine. La mélodie suave de la flûte dans un registre japonisant échappait un peu à notre répertoire musical traditionnel, tandis que le Marimba enchantait l'auditoire à travers les partitions adaptées subtilement pour cet instrument par son interprète. Nous souhaitons revoir bientôt ce duo original et sympathique. ■ C.B



Le LIANT - Randonnée pédestre et V.T.T



L'association Le LIANT de Bernay St Martin avec ses « **Intrépides** » a accueilli 500 participants (300 VTT 200 marcheurs) le 20 Juillet de 8h à 13h. à la place du 14 Juillet où les concentrations sont plus nombreuses et limitent la participation). L'entretien des sentiers ouverts en 2010 et les nouveaux parcours ont été appréciés lors des circuits : pédestres de 11 et 15 kms, ou, pour le VTT, 4 options de 26 à 50 kms, alternant chemins et sous bois, passages techniques dans les talus et

succession de lacets. Les Vétéristes ont profité de l'ombre de 23 kms de bois ; et, avec une forme physique au top ont avalé les talus et lacets, et profité à l'arrivée, d'un verre d'une mousse bien fraîche, accompagné de saucisses et filets de sardines. Les boucles proposées ont permis à chacun d'adapter le parcours à sa forme du moment : au choix 26, 36, 41 ou 50 kms. Il ne s'agissait pas de compétition mais bien de sentiers pour se faire plaisir.

Les participants ont trouvé des ravitaillements de qualité, un balisage soigné, une sécurité routière renforcée, le sourire des 35 bénévoles et le soleil de juillet. Les forums spécialisés ont émis des avis très positifs et rappelés la technicité du parcours, et le minimum de pratique nécessaire à cette sortie physique.

L'association remercie les propriétaires de parcelles traversées, les sponsors, et tous les bénévoles actifs par qui la continuité peut être assurée.

Rendez-vous pris dans un an le 19 Juillet 2015, avec souhaitons le, une météo favorable. ■ J.M.M



LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi: 18h00-19h00
Mercredi: 14h30 - 17h30
Samedi: 14h30 - 16h30

Les jeux de société sont toujours à disposition

La bibliothèque prépare Noël

Les bénévoles de la bibliothèque municipale organiseront traditionnellement une soirée pour célébrer Noël.

Cette année, nous souhaiterions que les enfants, qui le voudront, jouent un conte de Noël. Les répétitions auront lieu le mercredi après-midi.

Afin d'organiser au mieux cette soirée, nous vous invitons à nous répondre soit par mail, par téléphone aux heures d'ouverture, ou encore mieux, à venir nous voir à la bibliothèque.

bibliothequebernay01@orange.fr

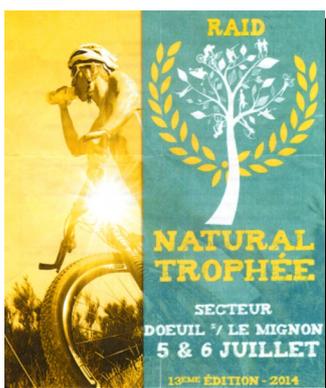
Tél : 05.46.33.36.13

Un 14 Juillet en fête

Cette année l'après midi du 14 juillet fut organisée en partenariat avec les associations de la commune. Des stands étaient préparés et animés par les associations alors que la buvette était tenue par les élus et l'animation au micro par Mme le maire elle-même.

Le repas en plein air a prolongé cette journée conviviale et le superbe feu d'artifice concocté par Hubert Dalençon a clôturé en lumière la nuit étoilée. J'en profite pour dire à tous les amateurs de ce type d'exercice que Hubert est un seul à savoir et surtout à **être formé** pour la manipulation de ces explosifs ; la commune va donc proposer des formations afin que d'autres personnes puissent prendre le relais si besoin était.

Natural Trophée: Le raid passait chez nous.



Les 5 et 6 Juillet dernier, deux jours de rudes épreuves attendaient les participants de cette 13^{ème} édition du Natural Trophée.

Organisée par la Communauté de Commune des Vals de Saintonge, ce raid pluridisciplinaires alliant jeu de piste et sport physique,

rassemblait ados et adultes pour des épreuves diverses et variées étalées sur un territoire allant de Doeuil-sur le Mignon jusqu'à St Jean d'Angély. Une épreuve de tir à la carabine à air comprimé se déroulait sur notre commune dans la grange du château de St Martin de la Coudre.

Notre serviteur a testé les armes mises à la disposition des participants par le club de tir de Saintes, « réquisitionné » pour cette occasion. Ce club étant un des rares à posséder un stand de tir itinérant. Il ne s'agissait que d'une épreuve de tir à 10 mètres, cependant pour les participants qui arrivaient très essoufflés après un parcours de plusieurs kilomètres en VTT, ces derniers rencontraient pas mal de difficultés pour abattre les cibles alignées dans le viseur. Les autres activités affrontées par les participants étaient, tir à l'arc, tir à la sarbacane, run et bike, canoë. ■ C.B



Vous retrouvez toutes les informations du Natural Trophée, sur le site : <http://naturaltrophee.e-monsite.com> mais également des vidéos sur Youtube en tapant Natural Trophée 2014.

Le 14 Juillet, c'est la fête républicaine par excellence : **Liberté** de s'associer, d'aller et venir, de se divertir ensemble. **Egalité**, assumée ce jour-là par la gratuité, pour tous, de toutes les activités. **Fraternité** de l'ensemble des responsables associatifs que je remercie encore pour leur implication, et de tous les Bernaysiens présents ce jour-là. Liberté, Egalité, Fraternité, ces mots sont gravés dans nos esprits comme au fronton de nos mairies, pourquoi ne pas en faire le thème du prochain 14 juillet afin de discuter un peu le sens des mots dans la bonne humeur bien sûr.

P. Godineau



Une chaude Nuit Romane 2014

Pour la 4^{ème} fois, Bernay-St Martin offrait sa Nuit Romane. 2014 rencontrait une nouvelle très belle réussite. Victime de son succès, attendant 450 à 500 visiteurs, ce sont près de 600 personnes qui prenaient place sur les bancs, les chaises, les tapis au sol installés dans la journée par les bénévoles. Mais nombreux furent ceux qui restèrent debout, pour assister aux deux spectacles offerts par le conseil Régional et la commune.

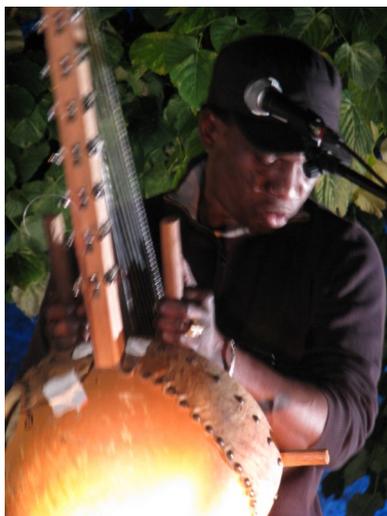


L'église élégamment éclairée, parée de couleurs changeantes, illuminait la pénombre de cette soirée qui débutait vers



21h par un petit message de Mme le maire, souhaitant la bienvenue au public et aux artistes présents.

Vint le tour du griot urbain de Ménilmontant, **Djéli Moussa Condé**, chanteur et poète Guinéen aux textes engagés, accompagné de sa majestueuse kora et de ses trois musiciens. Chacun des morceaux interprétés, entraîne le spectateur au son d'une musique colorée enrobant un idiome mystérieux retraçant la vie et les peines que les peuples du Monde vivent au quotidien. Ce fut une heure trente de rythme et d'appel à la danse.



L'entracte invitait les spectateurs à un moment convivial pour déguster quelques tartines de produits locaux et bio, et s'abreuver d'un succulent pétillant de raisins. Toutes ses victuailles furent préparées dans la journée par de nombreux bénévoles que nous remercions ici pour leur généreuse et efficace participation. Ce court instant de réconfort bio-digestif passé, et après avoir pivoté de 180° sur les bancs, le public assistait au second enchantement de la soirée.

La seconde partie, animée par les étonnants artistes de la compagnie de « L'Arche en Selle » et leurs torchères empourprées de feu tournoyants dans la nuit, nous entraînait dans la féerie du feu. Accompagnés par une musique quelques peu surprenante mais néanmoins magique, envoutante, collant parfaitement à ce spectacle fantasmagorique, ces acteurs enflammés nous ont enchantés 40 minutes durant.

L'originalité des costumes embrasés avec subtilité, relatant la naissance d'un papillon mais aussi les girandoles tournoyant habilement dans la nuit, créent la féerie du spectacle sans que l'on ne lassa un seul instant. C'est un pantin de feu géant, qui clôturait le spectacle, s'en allant nonchalamment dans l'obscurité de cette clémentine nuit romane, invitant chacun à revenir l'année prochaine. ■C.B



Nuits Romanes 2014 - Bilan moral

Par Annie Poinot-Rivière - maire de Bernay-St Martin

Avant même de commencer à établir ce bilan, nous devons remercier tous les bénévoles et élus sans lesquels cette soirée n'aurait pas obtenu le même succès. Tous les postes envisagés lors de la réunion préparatoire, de l'atelier « cuisine » à l'accueil au parking et le placement sur le site, le service lors du temps convivial, ont mobilisé une vingtaine de partenaires.

Succès est le mot choisi sans complexe !



Les spectateurs interrogés ont tous plébiscité le choix des deux prestations, à la fois différentes et complémentaires. Certains sont revenus vers nous quelques jours plus tard car ils souhaitent vraiment partager leur satisfaction. Parmi les points positifs est ressorti également l'accueil ; les visiteurs qui arrivaient ont apprécié que nous allions à leur rencontre, que nous les placions...

Le moment convivial organisé autour d'un buffet de bouchées « bio », proposition originale, semble un bon compromis pour éviter la préparation d'assiettes dont l'attente avant dégustation peut porter tort à l'aspect sanitaire.

Cette soirée nous a permis d'accueillir environ 600 personnes, donc une progression de 20%.

L'exiguïté de l'espace dévolu, dans ce carrefour, entre l'église et le parking, n'a pas gêné l'installation du public

qui a su se montrer respectueux. Nous n'avons pas eu à déplorer de comportements non adaptés, ni de débordement. Bien au contraire, chacun a ressenti beaucoup de chaleur humaine, une sorte de communion autour de la musique, du chant et des arts du feu. Bref, un régal !

Cette satisfaction ne doit pas éluder les quelques difficultés observées :

Lors de l'entracte convivial que nous avons souhaité placer entre les deux parties de spectacle, une moitié du public ne s'est pas déplacée, par crainte de perdre sa place probablement. Le buffet bio concocté par le traiteur et les bénévoles a dû attendre la fin de la soirée pour certains et nous avons craint le gaspillage.

Si nous récidivons l'an prochain, nous avons observé la nécessité de réaliser une présentation plus harmonieuse.

Nous avons regretté un petit accident lié à l'absence d'éclairage ; Il sera nécessaire d'envisager le marquage des obstacles tel que le muret du parking.

L'oubli d'une « urne » pour recevoir les questionnaires de satisfaction a modéré leur retour. Nous avons été destinataires de 15 d'entre eux. La région en a peut-être reçu d'autres directement.

A leur aura nous pouvons dire que :

Les spectateurs résident pour une grande part sur la commune, et les alentours, puis par ordre décroissant, viennent du nord du département, de la région et quelques-uns hors région. A noter qu'un voyageur parisien a proposé cette destination pour une sortie organisée. Les personnes ayant laissé leur bulletin avaient plus de 40 ans néanmoins un nombre conséquent de jeunes étaient présents. La note moyenne obtenue pour la soirée est de 9,5 sur 10. ■



Brocante - Soleil chaleureux, mais visiteurs frileux.

Toutes les conditions étaient réunies pour que cette journée de brocante vide-grenier se déroule dans les meilleures dispositions; un soleil splendide, une température des plus clémentes, le dynamisme des nouveaux organisateurs aidés par l'A.P.E et quelques élus, ce beau Dimanche d'automne se présentait sous les meilleurs auspices.

C'est le **Cercle de l'Espérance**, qui cette année prenait en charge l'organisation de ce vide-grenier. Ils accueillent dès 7h00 du matin, les premiers s'exposants sur les 94 qui allaient jalonné les rues de Bernay. Chineurs et promeneurs furent un peu moins nombreux que les années précédentes, mais cela n'a pas entamé la bonne humeur de chacun.

Un jambon se promenait au fil des rues, au bout du bras costaud de Bernard Guéguen et moyennant 2 euros, un candidat avait la possibilité de gagner ce jambon à la condition d'estimer son poids en le sous pesant. Le gagnant est Mr Dupuis de St Jean d'Angély qui s'approchait le plus près du poids réel de 4K992. Ne comptant pas sur ce jambon pour se nourrir le midi, il fallait se tourner vers le stand de Carmen et



de son mari qui ont préparé pour l'occasion une délicieuse paëlla très appréciée par convives.

L'Association des Parents d'Elèves avait en charge la buvette où les gosiers assoiffés trouvaient de quoi se désaltérer. Les 650€ de recette permettront de co-financer les projets de l'école.. ■ C.B



Vandalisme

La petite maison du lieu dit « Les Inchauds » une nouvelle fois vandalisée.

Devant ces actes gratuits de destructions, l'on se pose les questions suivantes: « Quelles sont les motivations qui poussent des individus de faible envergure, sans le moindre respect pour les biens d'autrui, à dévaster ainsi un local ? Avec deux sous d'intelligence, ce qui ne semble être le cas, ils pourraient imaginer que la population, voyant le fruit de leur délit, ne peut que leur adresser un profond mépris (et plus encore), souhaitant les voir punis à juste raison ».

Ceux qui sont capables de détruire gratuitement doivent être condamnés à réparer gratuitement même si l'on sait malheureusement que pour « si peu » la justice ne pourra pas faire grand-chose. ■ C.B

Nous devons rebondir sur le précédent article en portant à la connaissance de chacun qu'une autre forme de vandalisme sévit en des lieux plus révérencieux. En effet il n'est pas rare de constater que certaines personnes indélicates et sans scrupule, s'autorisent à subtiliser les parements fleuris des tombes des cimetières de la commune. Certes le préjudice n'est pas le même qu'une dégradation matériel tant qu'il n'y a pas de profanation des lieux, cependant le préjudice moral existe pour ceux qui ont perdu le ou les êtres chers qu'ils honorent par le fleurissement de la pierre tombale.

Nous ne pouvons que vous inciter à rester modeste dans la nature des parements, objets ou ex-voto que vous déposez sur les tombes.

«Respecte les émotions des autres, car si cela ne signifie rien pour toi, peut-être que cela signifie tout pour les autres»

Le gouvernement a annoncé le 10 décembre 2013 la reconduction des CEE (*Certificats d'Economies d'Energie*) pour la période 2015-2017 avec doublement des objectifs et une année 2014 de transition, TOTAL MARKETING SERVICES confirme le maintien des prix et conditions 2013 au 1^{er} janvier 2014.

Il y aura des modifications pour les travaux réalisés après le 1^{er} janvier 2015:

- L'éco-conditionnalité RGE c'est-à-dire que pour obtenir les aides, il faudra que les installateurs soient agréés Reconnu Garant de l'Environnement.
- Une modification de l'exigence sur les performances des produits, la valeur de R s'alignera sur celle demandée pour le CIDD (*Credit d'Impôt Développement Durable*)

Par exemple pour l'isolation des combles, l'exigence de la résistance thermique de l'isolant qui est actuellement de $R \geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$ passera à $R \geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$ en comble perdu et $R \geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$ en rampant toiture.

- L'isolation des murs passera à $R \geq 3.7 \text{ m}^2\text{K/W}$.
- L'Isolation plancher passera à $R \geq 3 \text{ m}^2\text{K/W}$.
- L'isolation toitures terrasses passera à $R \geq 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$
- Pour les fenêtres l'exigence qui était d'avoir un coefficient de transmission surfacique $U_w \leq 1.8 \text{ W/m}^2\text{K}$ est complété par une exigence sur le facteur solaire S_w .
- Les couples éligibles doivent avoir $U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0.36$ ou avoir $U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \geq 0.30$

Le dossier d'aide financière dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, à l'attention des personnes physiques, est disponible en mairie.

- La circulaire explicative
- La FPC Individuel
- La FPC Collectif et Tertiaire Bati
- La FPC Collectif et Tertiaire Equipements Techniques
- Le Tableau de Synthèse des rémunérations

Vous pouvez également consulter et télécharger le guide et les fichiers sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

N'oubliez pas qu'il faut faire la demande, avant de commencer les travaux.

Quelques conseils et remarques concernant les CEE:

Faites vos travaux avant la fin 2014 s'ils ne rentrent pas dans les futurs critères d'éligibilité ou changez les exigences de vos projets pour les aligner sur celles de 2015.

Priorité à l'isolation.

Il y a un réel intérêt économique et financier à réaliser de l'isolation dans la rénovation du bâtiment existant.

Pour remplir les FPC (*Fiches Premiers Contact*), il vous suffit de bien préciser vos coordonnées, les coordonnées du chantier, le type de logement, sa surface, le mode de chauffage et pour l'isolant : la marque, le modèle, la résistance thermique, le n° ACERMI et la surface isolée.

Le chauffage encore intéressant

Le chauffage reste bien rémunéré en 2014, cela devrait changer à partir de 2015.

Les menuiseries. C'est compliqué et ce n'est pas le mieux rémunéré

Pour remplir les FPC, préciser vos coordonnées, les coordonnées du chantier, le type de logement, sa surface, le mode de chauffage et pour la menuiserie : la marque, le modèle, le type de vitrage, le coefficient U_w , la surface des menuiseries (somme des hauteurs x largeurs) pour les demandes en tertiaire, et le nombre de menuiseries pour les demandes en individuel et en collectif. Joindre à la demande le certificat CSTB (*Certificat Scientifique et Technique du Bâtiment*) et le devis de la menuiserie.

L'isolation d'un réseau hydraulique de chauffage existant, hors volume chauffé

C'est une action bien rémunérée et à laquelle on ne pense pas toujours.

Collecteur de Certificats d'Economies d'Energie
Courriel: patricebordier@wanadoo.fr
Téléphone: 06 79 87 34 90
24, route de Vouzailles
86 170 CISSE

Examens réussis pour Laure et Thomas.

Madame le maire a tenu à féliciter pour la réussite à leur examen, Laure Poignot employée à la mairie et l'agence postale et Thomas Brotreaud agent technique, tous deux sur la commune. Laure en tant qu'Agent Administratif 1ere Classe et Thomas en tant qu'Agent Technique 1ere Classe.

C'est donc vendredi 26 septembre, qu'un pot d'honneur leur fut réservé en présence de leurs collègues et des élus qui se retrouvaient également pour le conseil municipal qui suivait. ■ C.B



Fête de fin d'année pour les personnes de plus de 65 ans

La tradition veut que les collectivités honorent les personnes ayant atteint un certain âge, chez nous 65 ans, notamment à travers une attention particulière pour les fêtes de fin d'année. Depuis quelques années le choix s'est porté sur l'offre d'une corbeille garnie à chacun, les élus se répartissant la distribution sur le territoire communal. Cette formule paraît satisfaire un certain nombre de nos aînés, mais plusieurs d'entre eux ont fait état de leur souhait de se réunir autour d'un temps festif. Souvent isolés, recevant peu de visites, le plaisir de se retrouver, de partager un moment simple mais convivial, de revoir des connaissances perdues du vue...pour évoquer le bon vieux temps passé, non pas nostalgiques mais manifestant l'envie

de conserver des liens avec leurs pairs. Nous pourrions prendre en compte ces remarques et finalement laisser le choix aux premiers intéressés. Ce temps festif pourrait prendre la forme d'un déjeuner partagé, d'une collation avec spectacle, mais peut-être d'autres idées vont-elles émerger ! Bien évidemment les personnes qui ne peuvent se déplacer seules seraient prises en charge pour le trajet jusqu'à la salle polyvalente; Les élus vont donc contacter les habitants concernés afin de requérir leur avis avant de prendre une position lors du prochain conseil municipal, fin octobre. Ils pourront alors convoquer une réunion de « Pères Noël ». ■

**Le Club des Aînés prévoit
son repas de fin d'année le
14 Décembre**

Internet - le site officiel de la commune renaît

Le site existe depuis longtemps déjà mais ses mises à jours étaient devenues sporadiques par manque de temps de la part du secrétariat de mairie qui a suffisamment à faire.

Certains membres du Conseil Municipal ayant du temps à lui consacrer, ont décidé d'en relancer sa diffusion. Il vient en **complément** du bulletin municipal papier qui continuera de paraître et d'être distribué dans vos boîtes à courriers comme avant.

Le site Internet de la commune vous apportera néanmoins quelques petits avantages complémentaires, par exemple: les annonces diverses que vous pourrez consulter et faire paraître, vous pourrez y retrouver les comptes rendus des Conseils Municipaux dans leur intégralité tel que vous pouvez les lire sur les panneaux d'affichage; les anciens numéros du bulletin papier y sont également stockés. Vous pourrez lire diverses informations qui paraîtront entre chaque diffusion de « L'Echo de Bernay-Saint Martin », et chaque fois que nous aurons des nouvelles d'importance à vous communiquer.

Les associations pourront par ce biais présenter leurs calendriers de manifestations prévues pour l'année, avertir ponctuellement leurs adhérents d'une rencontre ou d'une réunion spontanée, mais aussi afficher le résumé de leurs activités. Nous pensons pouvoir y insérer des vidéos « Youtube » des manifestations ou de tout autre objet que vous aurez pris soins de filmer dans un format que nous

vous indiquerons ultérieurement. Ces vidéos devront néanmoins avoir un rapport peu ou prou direct avec notre collectivité.

Le site est également un outil de communication par lequel vous pourrez vous exprimer au travers de sujets ayant droit de réponse, mais toujours en rapport avec notre commune. Pour cela nous vous invitons à nous faire part de tout sujet que vous souhaiteriez voir diffuser sur le site, et/ou parallèlement dans le bulletin municipal.

Dans le cadre de la rubrique traitant de l'histoire locale, nous recherchons des possesseurs de Cartes Postales Anciennes ou Modernes illustrées par les villages et scènes de la vie quotidienne des alentours, ainsi que sur les métiers et toutes photos des monuments ou points historiques de la commune. Il ne s'agit là que de prêt, ceci le temps de numériser les documents confiés et ils vous seront restitués au plus vite.

Contact: Claude BAUDRY
06.19.93.48.61
baudry.claude@orange.fr

www.bernay-st-martin.fr

LE CERCLE DE L'ESPÉRANCE

Le repas

« Fruits de mer »

le Dimanche 26 Octobre
à la Salle de Breuilles

Le Loto

quant à lui aura lieu
le Samedi 6 Décembre
à la Salle Polyvalente

NOUS RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES EST OUVERTE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

PRINCIPE:

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

QUI PEUT ÊTRE ELECTEUR?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

OU S'INSCRIRE?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la mairie de sa résidence à

condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;

- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

COMMENT S'INSCRIRE?

- Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier, en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription et les pièces exigées
- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par mon-service-public.fr

DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire d'inscription (disponible en mairie ou en ligne)
- Pièce d'identité récente
- Justificatif de domicile
 - de moins de 3 mois.
 - une attestation des parents dans le cas où vous résidez chez eux.

NHESITEZ PAS A VENIR VOUS RENSEIGNER AUPRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Abraham Lincoln a dit

« Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil. »



AVIS AUX AMATEURS DE TAROT !

Un Bernaysien amateur du jeu de Tarot, souhaite rencontrer des partenaires pour s'adonner régulièrement à leur jeu favori.

A quand un club de Tarot Bernaysien?

Contactez la mairie qui transmettra

- INFOS PRATIQUES



Le broyeur de végétaux à nouveau disponible.

La commune a réservé le broyeur du SMICTOM du 9 au 14 Octobre. Il sera disponible sur demande auprès des services de la mairie.

AGENDA MUNICIPAL

18 Octobre 17h30 Salle des Associations	Réunion d'informations auprès des jeunes de 8 à 18 ans « Conseil Municipal des Jeunes »
21 Octobre 18h30 Salle Polyvalente	Réunion d'informations pour la population « Choisir son assainissement individuel »
27 Octobre 18h30 Salle Polyvalente	Conseil Communautaire Séance publique
31 Octobre 19h15 Mairie	Conseil Municipal Séance publique
1er Novembre	Débat sur le lancement du projet. « Le Jardin partagé de la commune. »
Novembre	Elections du C.M.J



MAIRIE DE BERNAY-SAINT MARTIN
46 Grande Rue
17330 - Bernay-Saint Martin

Tél: 05.46.33.83.10
Fax: 05.46.33.83.76
E.mail : mairie-bernay-st-martin@smic17.fr
Site: <http://www.bernay-st-martin.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 9H00 à 12h00 - 14h00 à 18h00
Mardi, Jeudi et Vendredi: 14h à 18h00

NUMEROS UTILES

ECOLE	05.46.33.86.66
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	05.46.33.36.13
MEDECIN	
<i>Dr AUCHER Christophe - Parançaÿ</i>	05.46.33.83.46
INFIRMIERS	
<i>Cabinet BAROTIN-NAU</i>	05.46.33.97.56
PHARMACIE	
<i>Pharmacie MAZZARA</i>	05.46.33.98.16
URGENCES	
<i>SAMU</i>	15
<i>POLICE SECOURS</i>	17
<i>POMPIERS</i>	18
<i>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</i>	119
<i>CENTRE ANTIPOISON</i>	05.56.96.40.80
<i>ALLO TAXI</i>	06.15.97.18.51



Si vous souhaitez rencontrer madame le maire ou l'un des ses adjoints, prenez contact avec le secrétariat afin d'obtenir un rendez-vous.